



ASPONA

ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DE LA NATURE ET DES SITES
DE ROQUEBRUNE-CAP MARTIN MENTON ET ENVIRONS

B.P. 17 – 06501 MENTON Cedex

AGRÉE N° SIREN 401 480 827 N° SIRET 401 480 827 000 13

Bulletin interne de l'Association

n°4 / 2022 août

Agenda :

- 3 septembre de 10h à 18h : Forum des associations dans les Jardins Biovès à Menton / En soirée à Castillon : Apéritif dinatoire payant (5-10 €) à partir de 19h30 + Observation des étoiles au Col (gratuit) à 21h30 – inscription obligatoire à info@aspona.org
- 29 /8 au 30/9 : Enquête publique sur la modification n°6 du PLU de La Turbie
- 25/9 à 14h30 : Atelier « Fresque de la construction » animé par Claire Morvan (Trésor Vert de Grima) en association avec Les Amis du Val Rahmeh

L'année du jubilé de l'ASPONA s'achève en cette fin d'été, avec une soirée d'observation des étoiles à Castillon et la publication d'une brochure retraçant les 50 années de combats plus ou moins intenses menés pour préserver la nature, le paysage et les sites.

Qu'en retenir ? Si, globalement, les aménagements les plus impactants ont pu être contrecarrés, surtout quand l'Etat ou le juge sont venus à notre aide, c'est en établissant un rapport de force (manifestations et pétitions soutenues par plusieurs centaines de personnes avec l'appui d'autres associations amies ou des arguments scientifiques imparables) que nous avons pu influencer sur le cours des événements. Le principe Eviter/Réduire/Compenser n'a jamais été mis en œuvre dans cette partie des Alpes-Maritimes toujours aussi convoitée.

Alors que les risques et les effets du changement climatique sont connus depuis plus de 40 ans et sont aujourd'hui avérés, l'ASPONA entend continuer à occuper les avant-postes, à mobiliser et à rester intransigeante. Au nom de toutes celles et tous ceux qui nous ont précédés, acceptons d'être les trublions de la fête au pied du volcan ! FL



Balade en mer et surveillance du dispositif de balisage

Le carnet de bord de notre navigation du 25/6 sur l'Etoile de Menton, avec photos commentées au fil des 12,2 km de littoral entre l'Italie et Monaco, est disponible :

<http://aspona.org/pdf/Logbook%20Balade%20en%20mer.pdf> .

A cette occasion, plusieurs alertes nous ont été transmises concernant l'usure des cordages des bouées fixes d'amarrage pour les bateaux de plongée, le largage de corps morts pour le balisage du chenal d'accès au Vista Beach et l'usage de parpaings pour l'ancrage des bouées de balisage à Cabbé. Les services concernés de la CARF, de Menton et de RCM nous ont assuré qu'il y a été porté remède début août.

Recours contre un permis de construire Route de Castellar - Quartier du Sorgio (Menton)

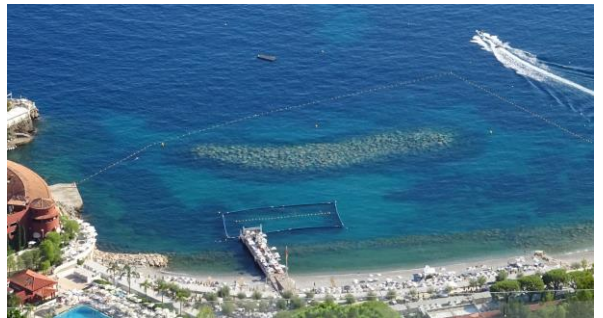
L'ASPONA a requis le retrait du permis car le projet prévoyant 34 logements répartis en 5 bâtiments aura un impact excessif sur le flux de déplacements et sur la consommation d'espace dans une zone de forte déclivité caractérisé par un environnement écologique sensible (ancienne citronneraie). Elle a demandé notamment la réduction de l'emprise des nouvelles constructions, compte tenu de l'artificialisation très importante des sols observée ces 10 dernières années à Menton. En outre, le projet devra respecter la réglementation relative à la prévention du risque incendie et à la sécurité civile (accès des engins de secours).

ZAC Cœur de Carnolès : Surchauffe immobilière et financière

Lors de son conseil d'administration du 2 juillet, l'Etablissement Public Foncier (EPF) PACA s'est vanté d'avoir permis à l'Etat de réaliser sa plus grosse opération financière depuis 20 ans en cédant pour 23 M € HT l'ancienne Base aérienne. Quand on connaît l'importance de notre parc immobilier, majoritairement constitué de résidences secondaires (53% à RCM et 50% à Menton), on peut féliciter l'ensemble des autorités publiques d'un tel exploit : faire flamber le coût du foncier et créer une énorme pression sur l'immobilier. Non seulement les prix vont être salés pour les nouveaux acquéreurs, mais surtout dissuasifs pour le maintien des espaces verts publics demandés par l'ASPONA (16% au lieu des 30% promis), alors que le plus gros territoire émetteur de GES au m² en Europe est à nos portes. Après 4 relances, nous attendons toujours de savoir quelles suites la CARF-SPLA donnera aux demandes des habitants de RCM, suite à la réunion publique que nous avons dû organiser pendant la consultation électronique en mars face au mutisme des autorités publiques. MJ

Consternante nouvelle artificialisation sur la Plage de Saint-Roman (Monte-Carlo Beach)

Nous avons appris avec consternation que, suite aux tempêtes de 2020 et 2021 (Bella en décembre), la SBM a fait et envisage de faire procéder à de nouveaux et importants travaux de sécurisation de la plage : rehausse de 1 m de la digue récifale de protection de la zone nautique, construction d'une dalle de 34 m² pour l'arrimage d'une passerelle et rehausse de l'épi de 23 m sur l'emprise de la butte de plage. Estimant qu'ils n'étaient pas conformes aux autorisations déjà accordées et étaient susceptibles d'impacter l'environnement, la Préfecture (DDTM) a demandé à la SBM à déposer une nouvelle demande d'autorisation en juin 2022. L'ASPONA considère que de telles atteintes à l'environnement devraient donner lieu à compensation (tels que le financement des ancrages écologiques sur Cabbé, de la signalisation de la zone de cantonnement de pêche ou encore de contrôles concernant l'application de la réglementation des mouillages sur Natura 2000 Cap Martin).



Un défi pour la vie

La planète subit toujours plus et de manière accélérée les effets du changement climatique (canicules et sécheresses, forêts qui flambent, tempêtes, inondations, fonte des glaciers, montée des eaux ...). Notre région a elle aussi été fortement impactée ces dernières années : inondations meurtrières en 2015 dans l'Ouest du département, tempête Adrian sur notre côte en 2018, conséquences tragiques de la tempête Alex en 2020. Cette crise climatique est causée par les activités humaines et des modèles de surexploitation et surconsommation basées sur des économies à dominante carbonée qui génèrent d'énormes profits.

Si nous savons que nous ne pouvons plus stopper ce processus climatique de réchauffement avant plusieurs décennies, nous savons aussi que les moyens pour l'enrayer à plus ou moins long terme, et dès à présent le contenir dans des limites soutenables et s'y adapter, existent. C'est même la priorité absolue pour préserver l'avenir de l'humanité.

Cela passe par la réduction drastique de l'émission des gaz à effet de serre et une véritable transition écologique qui ouvre des horizons de développement justes pour tous, respectueux de la planète et du vivant. Cette mise en œuvre qui ne peut se contenter de discours ou de bonnes intentions proclamées par des acteurs parfois bien peu vertueux doit être celle d'une « mobilisation générale » citoyenne et institutionnelle. Un modèle du 21^{ème} siècle en quelque sorte qui ne peut plus être celui du monde d'avant.

Au niveau local, l'ASPONA s'engage inlassablement depuis 50 ans dans ses combats pour la défense de nos paysages, de notre littoral, des fonds marins et de la biodiversité... C'est avec une détermination que la situation et l'urgence climatique rendent encore plus nécessaire, que nous entendons poursuivre notre action pour préserver ce qui peut encore l'être, et pour contribuer ici à de véritables changements en matière d'urbanisme, d'aménagement du littoral, de protection du milieu marin, de mobilités, de tourisme, d'agriculture, etc. A la suite de nos prédécesseurs, nous nous inscrivons donc résolument dans la durée. Une tâche immense, certes, mais nous avons tous collectivement le devoir d'agir, et c'est avec votre soutien sans lequel rien ne sera possible que nous pourrons ensemble relever le défi. Un défi pour la vie. NV

Aires protégées :

De possibles extensions à l'Est de Nice

La 2^{ème} réunion du Comité départemental du 6/7 a traité des demandes d'extension des protections relatives aux espaces terrestres.

Seuls les espaces en priorité 1 seront proposés en fin d'année à un classement (extension de sites Natura 2000 et/ou arrêtés préfectoraux de protection de biotope (APPB)). Sont concernés notamment : Mont Justicier-Carrières romaines et Trophée des Alpes à La Turbie, Mont des Mules à Beausoleil (extension d'APPB existants). Les autres demandes de classement/protection nécessitant des examens complémentaires sont reportées en 2024, voire 2027. Une accélération de la prise en compte de nos demandes pourrait néanmoins venir du Plan National d'Actions (PNA) 2022-2031 en faveur des Corniches de la Riviera.

Le 2/7, la Commission flore du Conservatoire National de la Protection de la Nature a entériné la proposition de renforcer la protection de **la Nivéole de Nice** par une meilleure couverture du territoire qui s'étend de l'embouchure des Paillons à Nice jusqu'à l'Italie (6% actuellement). Plusieurs « hotspots » sont localisés sur Menton (Granges St Paul), RCM, Beausoleil et La Turbie. Le PNA fera l'objet d'une consultation publique cet automne. FL



Abattage des arbres : rappel au règlement

Après une alerte restée lettre morte sur le massacre de la crête arborée le long du chemin du Rosaire, nous avons dû intervenir en août pour nous opposer à un projet d'abattage d'un grand eucalyptus avenue du Riviera, qui « gênait » les propriétaires privés.

Bonne occasion pour rappeler le devoir d'entretien régulier des particuliers de leurs arbres par des élagages doux et surtout l'interdiction, dans toutes les zones U (urbanisées) "normales" A, B, C ... édictée par le **règlement d'urbanisme de Menton (articles 13)**, d'abattre des arbres, sauf s'ils sont malades. En 2019, la mobilisation de l'ASPONA et de ses adhérents avait conduit le Maire à renoncer au projet de suppression de cette interdiction.

Plus que jamais, les grands arbres sont essentiels à notre santé : ils font baisser la température de 3 à 5°C par leur ombre et absorbent du carbone. Avec le réchauffement climatique, il leur faut déjà compter 2 fois plus de temps pour pousser : en forêt de Rambouillet, les rendements sont déjà divisés par deux (2m³/an/ha au lieu des 4m³/an/ha antérieurs).



Plan climat territorial et atelier « 2 tonnes »

Le diagnostic, préalable à l'établissement du Plan climat territorial, a été présenté en juin en réunion publique. Les participants et la population de la CARF ont été invités à le compléter en partageant leurs suggestions et les « pépites » observées localement ou ailleurs dans les domaines de l'énergie, du traitement des déchets, de la qualité de l'air, etc. Nous profiterons du Forum des associations pour collecter vos remarques et propositions. A noter que, dans la CARF, les émissions de gaz à effet de serre (GES) sont principalement causées par le secteur des transports routiers (67%) et les bâtiments (20%), et compensées à 56 % par « *le puits de carbone local, constitué à 99% par les forêts* » mais avec « *une tendance à la réduction de cette absorption* ».

Le 31 juillet, avec les Amis du Val Rahmeh, une quinzaine de personnes ont participé à un atelier animé par Claire Morvan du Trésor Vert de Grima sur le thème « 2 tonnes - ou comment passer des 9,5 tonnes/an de gaz à effet de serre que nous émettons chacun en moyenne en France, à 2 tonnes qui est l'objectif de l'accord de Paris à l'horizon 2050 ». Cet atelier très ludique a permis de réfléchir ensemble aux meilleures décisions individuelles, mais surtout collectives (y compris en usant de notre pouvoir d'influence) pour réduire notre impact carbone. Pour ceux qui seraient intéressés, il est possible de calculer son empreinte carbone en répondant à un questionnaire très simple en ligne (<https://avenirclimatique.org/calculer-empreinte-carbone/>)

Convaincus par l'intérêt de telles démarches créatives, un autre atelier centré cette fois sur le secteur de la construction sera organisé le 25/9 (voir Agenda). La « *Fresque de la construction* » permettra de prendre conscience, en équipe, des impacts du BTP et de nos modes d'aménagement des territoires pour les changer efficacement.

Un paquebot de croisière indésirable

L'accueil de paquebots de croisière à Menton est une vieille lubie. En 2017, lors de la préparation du PLU, l'ASPONA s'était opposée au projet de construction d'un quai dédié ; les services de l'Etat l'avaient écarté car cela ne relevait pas d'un document d'urbanisme. La réglementation du mouillage de 2020 a établi, à la demande de la commune, un point de mouillage « Garavan-Roche de Castellar » pour les plus de 80 m, au-delà de l'herbier de posidonie (15-20 m de profondeur) et à proximité de la frontière. Les autorisations d'occupation temporaire (AOT) sont octroyées par la Préfecture Maritime et, de ce fait, encadrées.

Reste le problème des émissions liées à la motorisation et la climatisation de ces navires au mouillage, sans compter celles des 'tenders' de débarquement et une noria des bus ou taxis sur le quai. On ne peut que dénoncer l'arrivée du 1^{er} paquebot en baie de Menton le 16 août, dans une mer ayant flirté avec les 30 degrés depuis 3 semaines. Les herbiers sont fragilisés par une telle température, n'est-il pas temps de réglementer l'usage des plans d'eau ? On en reparlera, quand le COPIL Natura 2000 Cap Martin se réunira enfin.



Rencontre inter-associations de St-Honorat

Le 22/8, après une réunion avec les responsables du patrimoine du Monastère sur le projet de classement UNESCO de l'île, les administrateurs de l'ASPONA et de 6 autres associations locales / départementales de protection de l'environnement ont discuté des meilleures pratiques de coopération et des stratégies les plus efficaces en direction du public et des élus pour permettre à nos territoires de s'engager sur une trajectoire de sobriété.

Eau et biodiversité : Plaidoyer pour des solutions fondées sur la nature

En juin et juillet, la Préfecture a coordonné l'élaboration du Plan d'aménagement et d'orientation du territoire (PAOT) 2022-2027. Pour notre zone, parmi les actions envisagées par les services du département (SMIAGE) et de la CARF, nous avons insisté pour que les travaux de restauration sur la Bévéra au droit de Sospel préservent la ripisylve située en amont du Pont de la Libération et en aval du Pont Vieux, notamment au regard des nombreux habitats d'espèces protégées et de l'Atlas de la Biodiversité Communale. En plus de l'étude programmée pour réduire les pollutions associées à l'assainissement, nous avons suggéré une action expérimentale au débouché du vallon du Ray/Ramingao donnant sur la plage naturelle du Golfe bleu pour permettre une filtration des pluviales sous et par la plage par un système de « Filtres plantés de roseaux » ou alors au débouché du Gorbio. Nous avons aussi rappelé notre opposition à toute Zone de Mouillages et d'Equipements Légers (ZMEL) entre Monaco et l'Italie – à l'intérieur de la zone actuelle d'interdiction des yachts de plus de 20 m, compte-tenu de la densité des ports sur ce littoral et des risques de report vers des zones voisines « libres » déjà constatés à Cannes mais non encore évalués.

Suppression de la carte ZOU ou comment décourager l'usage du train

Suite à leur décision d'abolir le système actuel le 24/6, MM. Muselier et Serrus seront-ils contraints à revoir leur copie au nom de « l'inaction climatique » ? Voir nos explications sur www.aspona.org

Pour poursuivre ses activités l'ASPONA a besoin de vous !

Bulletin d'adhésion, de renouvellement ou de don :

ASPONA, BP 17, 06501 – MENTON Cedex

e-mail : info@aspona.org

Nom :

Prénom :

Adresse :

Ville :

e-mail :

@

Je déclare adhérer à l'ASPONA et je règle la cotisation de 30€ (20€ pour étudiants et chômeurs)

Date :

Signature :

Cotisation déductible en partie de vos impôts – Un reçu vous sera envoyé sur demande